



QUEYRAC, mon village vous propose

# LE RAPPORT SUR LES COMPTES DE QUEYRAC 2013 - 2022



# Préambule

---

Ce rapport présente les principaux postes des comptes de QUEYRAC.

Ces données proviennent de la DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales) et [impots.gouv](https://impots.gouv.fr).

**Pour mieux comprendre ...**

**Les comptes de gestion des communes sont établis par les comptables locaux à la clôture de l'exercice, c'est-à-dire entre janvier et mars N+1 pour les opérations comptables passées en N.**

Les comptes des communes françaises sont séparés en deux sections :

- la première section correspond aux dépenses et recettes de fonctionnement. Cette section retrace les opérations courantes de la commune, celles qui reviennent chaque année (par exemple charges de personnel pour les dépenses et produits des impôts locaux pour les recettes).
- la seconde section retrace les investissements (dépenses durables comme les bâtiments, voiries...) engagés par la commune et les ressources, comme les emprunts par exemple, permettant de réaliser ces investissements.

En outre, la DGCL a créé des regroupements statistiques de communes appelés strates, ce qui permet de comparer des communes de taille et de type de fiscalité similaire.

La commune Queyrac appartient en 2022 à la strate: 500 à 2 000 habitants.

Ce rapport est divisé en 2 parties :

1- **Les principaux indicateurs de gestion de la commune** comparés aux moyennes de la strate pour permettre d'avoir une vision globale de la situation financière de la commune. Les ratios sont calculés à partir des données des comptes de la commune, **ils constituent une évaluation de la santé financière de la commune permettant d'interroger les élus sur leur gestion.**

2- **Les taux d'imposition : leurs évolutions & l'évolution de l'emprunt** (source Ministère des Finances [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr))

# SOMMAIRE



**2 parties :**

**1- Les principaux indicateurs de gestion de la commune comparés aux moyennes de la strate pour permettre d'avoir une vision globale de la situation financière de la commune.**

**2- Les taux d'imposition : leurs évolutions & l'évolution de l'emprunt**

**Notre intervention lors du conseil municipal du 14 avril 2021**

# *1-les principaux indicateurs de gestion*

**Le graphique suivant permet de comparer l'évolution dans le temps des principaux postes de la section fonctionnement, par rapport à ce qui était constaté sur chaque poste en 2013 (indice 100 en 2013).**

**Chaque poste est individuellement ramené à 100 en 2013 qui devient la valeur de référence. Ce calcul est établi selon l'indice de chaque année par rapport à la valeur en 2013.**

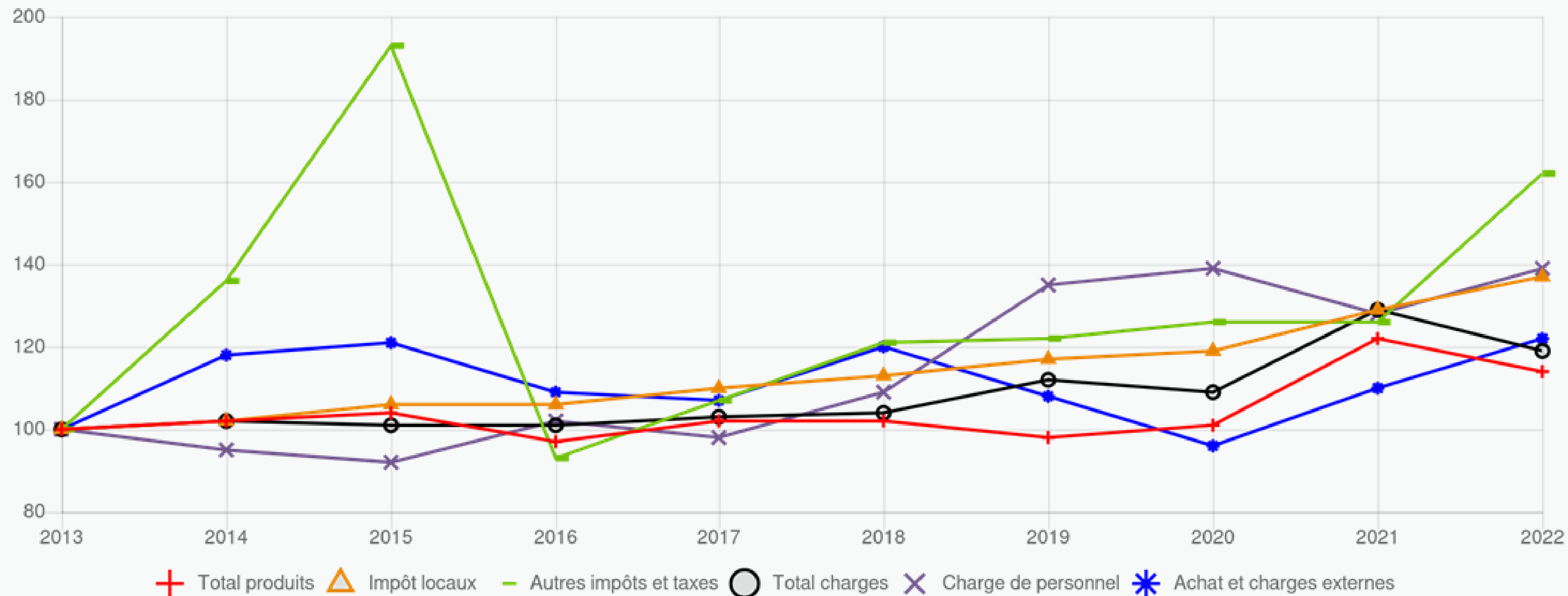
*(Exemple : si pour une commune les charges de personnel sont de 1500 € en 2013, l'indice 2013 est 100. Si la valeur de 2022 est 1900, alors la valeur de l'indice en 2022 est 126,7 (1900€/1500€). Ceci traduit une augmentation de 26,7% de ce poste sur les 9 années.)*

**Ceci vous permet d'évaluer à quelle vitesse les principaux postes de la section de fonctionnement ont évolué.**

---

# Aperçu graphique des postes de fonctionnement de 2013 à 2022

Évolution des différents postes de fonctionnement de Queyrac



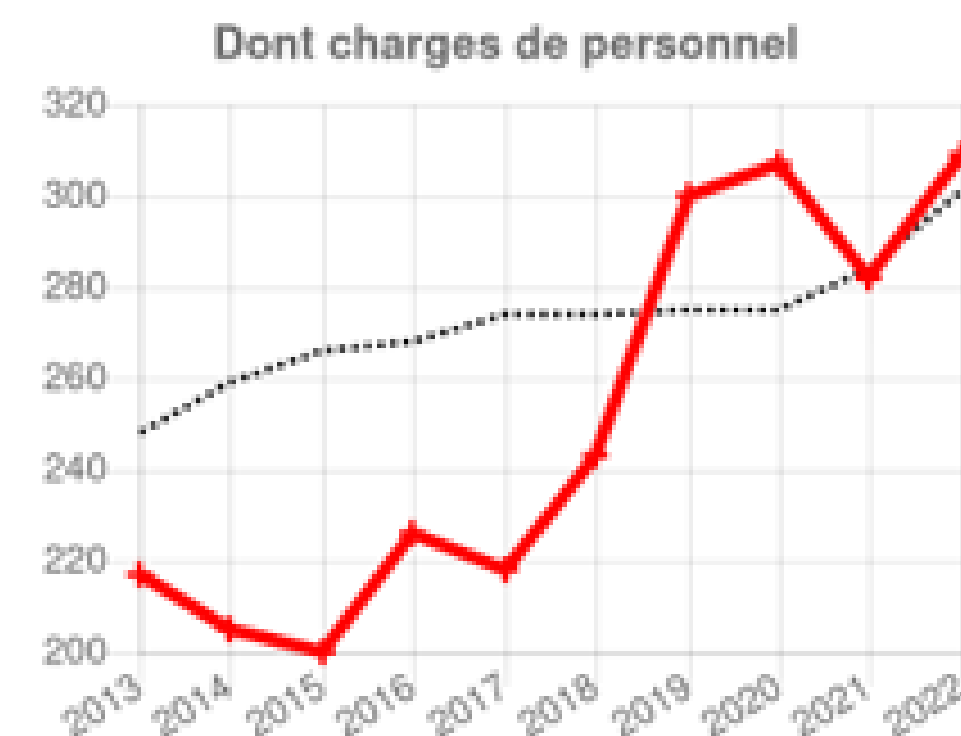
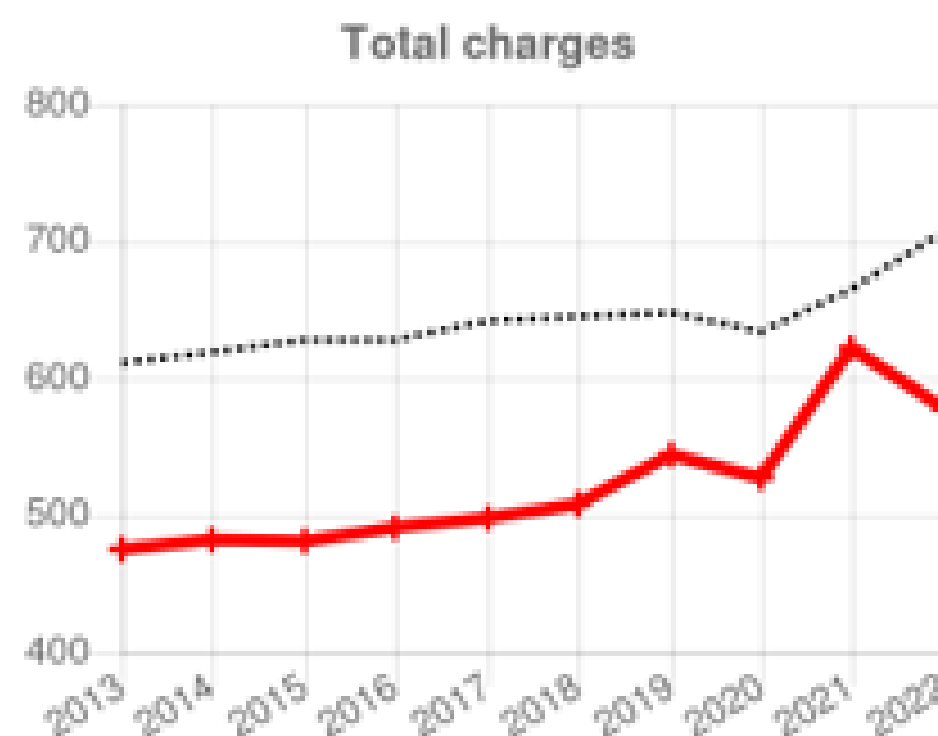
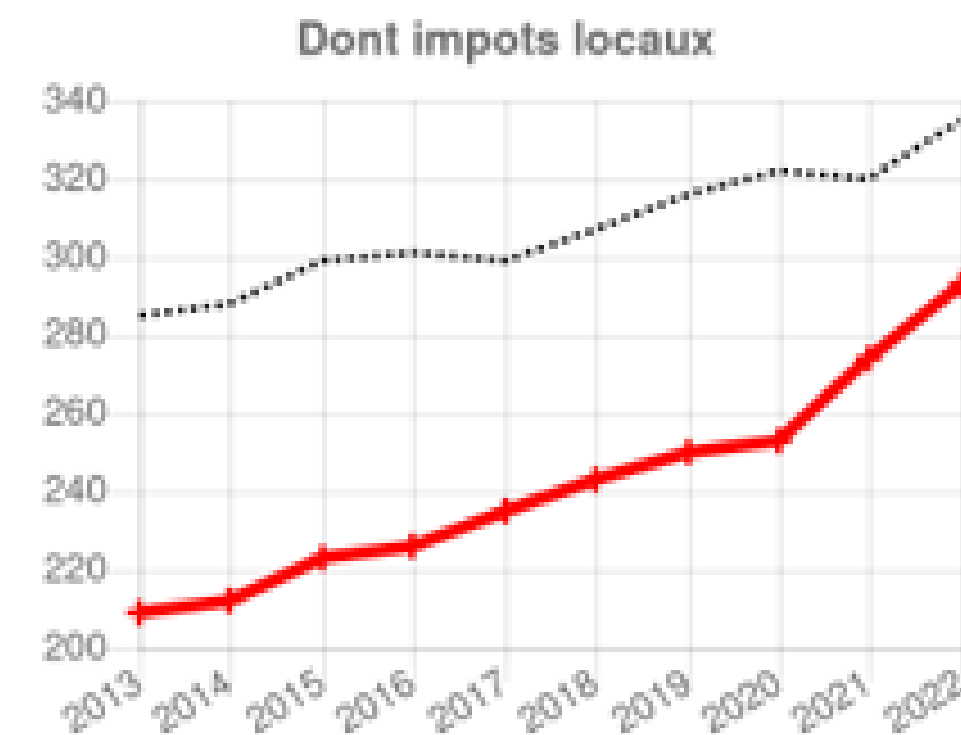
## 1.1. Fonctionnement

Les graphiques présentent les principaux indicateurs de gestion sélectionnés en euros par habitant en comparaison avec la moyenne des communes appartenant à la même strate. En rouge la commune de QUEYRAC et en pointillés gris la moyenne nationale de la strate.

En valeur les charges et produits se montent à (en milliers d'euros)

	2022
Charges de personnel	427
Achats et charges externes	261
Subventions versées	8
Autres charges	102
<b>Total charges</b>	<b>798</b>
Impôts Locaux	405
Autres impôts et taxes	94
Dotations globales de fonctionnement	284
Autres Produits	127
<b>Total Produits</b>	<b>910</b>
Résultat comptable	112

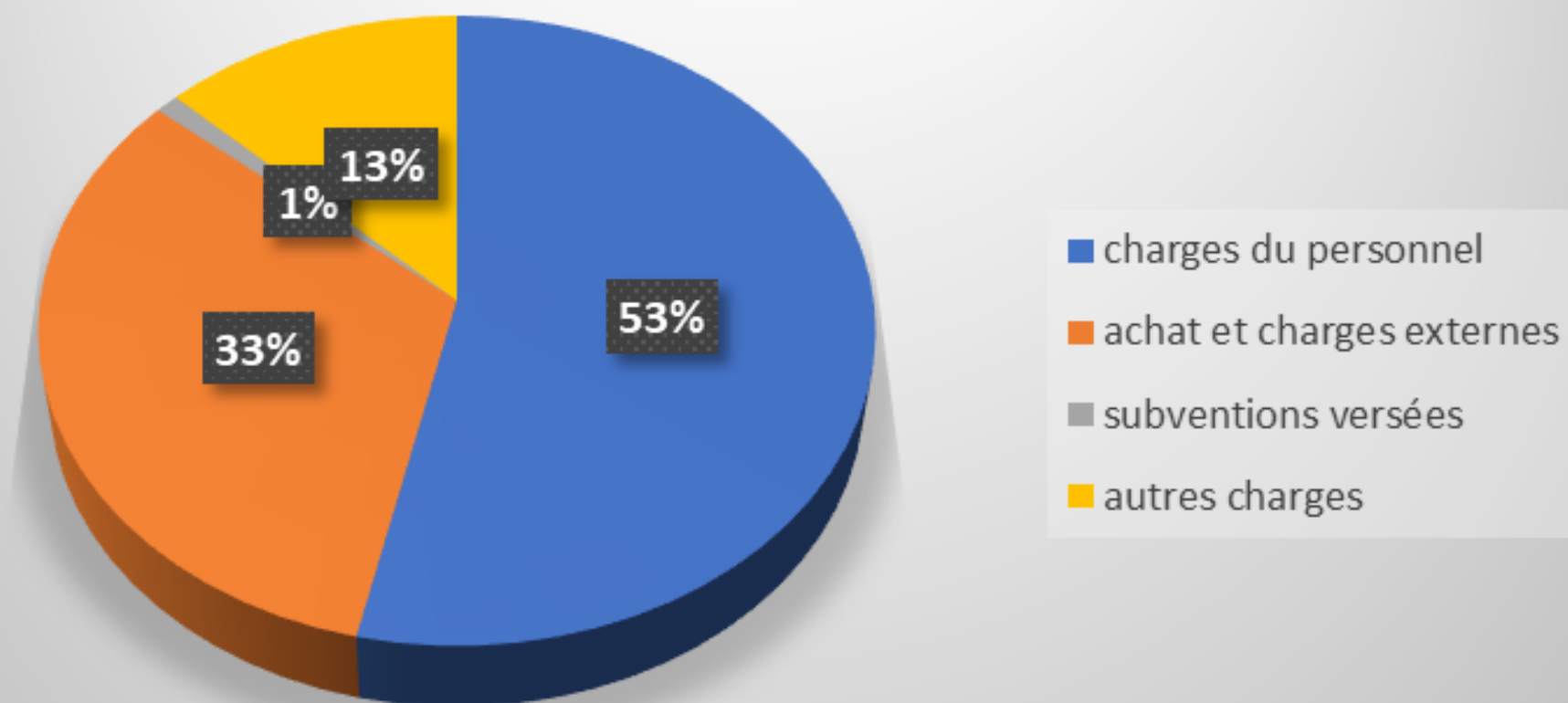
 Queyrac  
 Moyenne strate



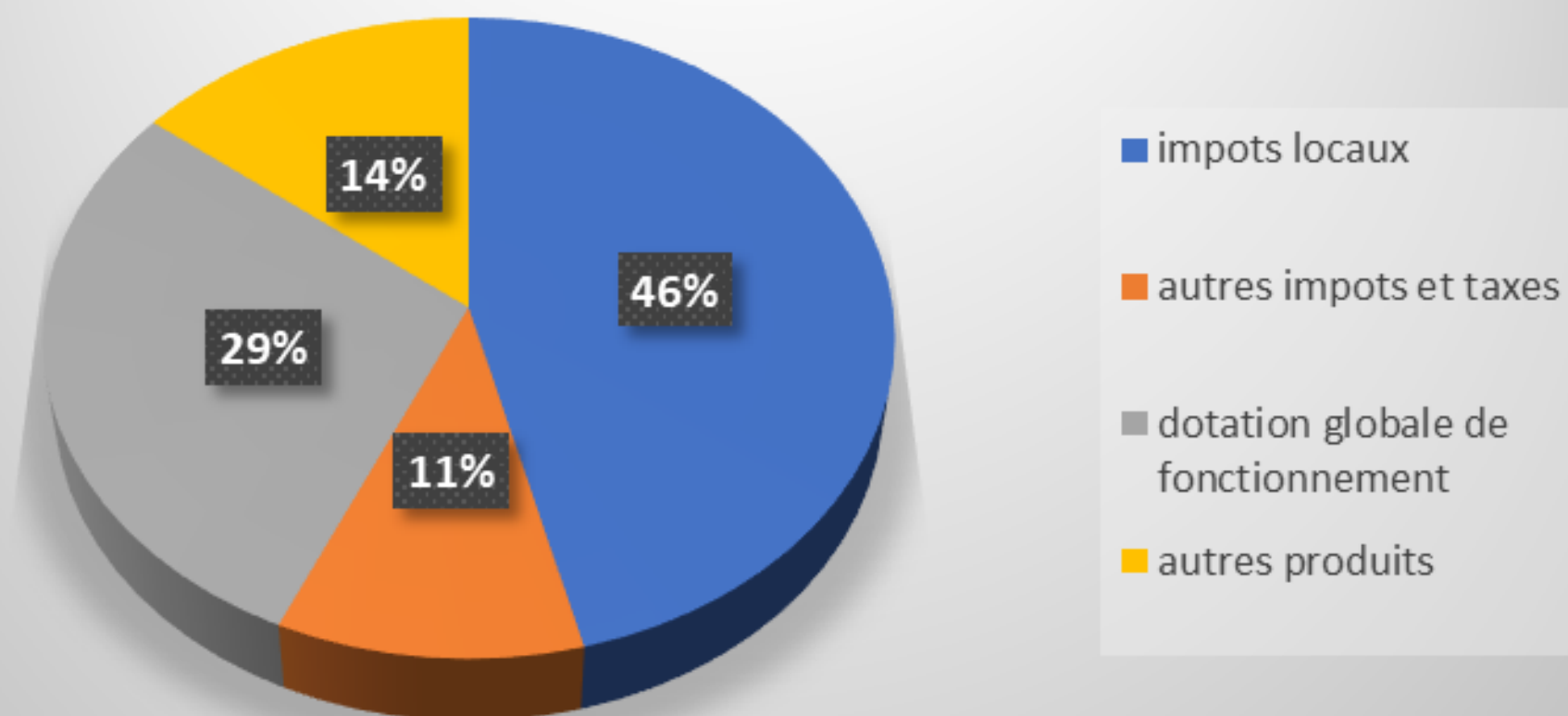
## 1.1. Fonctionnement suite

Les graphiques présentent la répartition des charges et des produits sur le fonctionnement de l'année 2022.

Graphique de répartition des débits (ou charges) pour l'année 2022

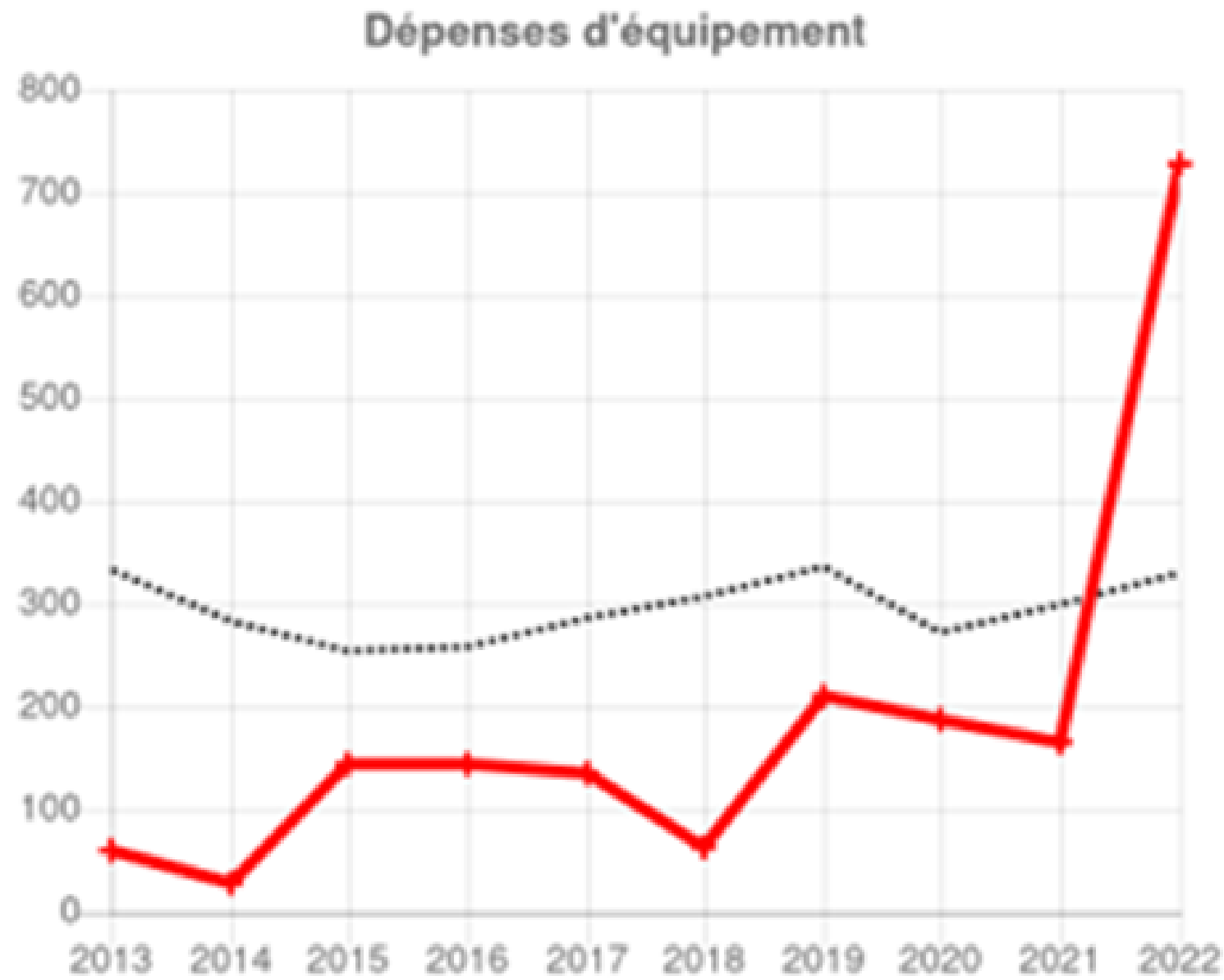


Graphique de répartition des crédits (ou produits) pour l'année 2022

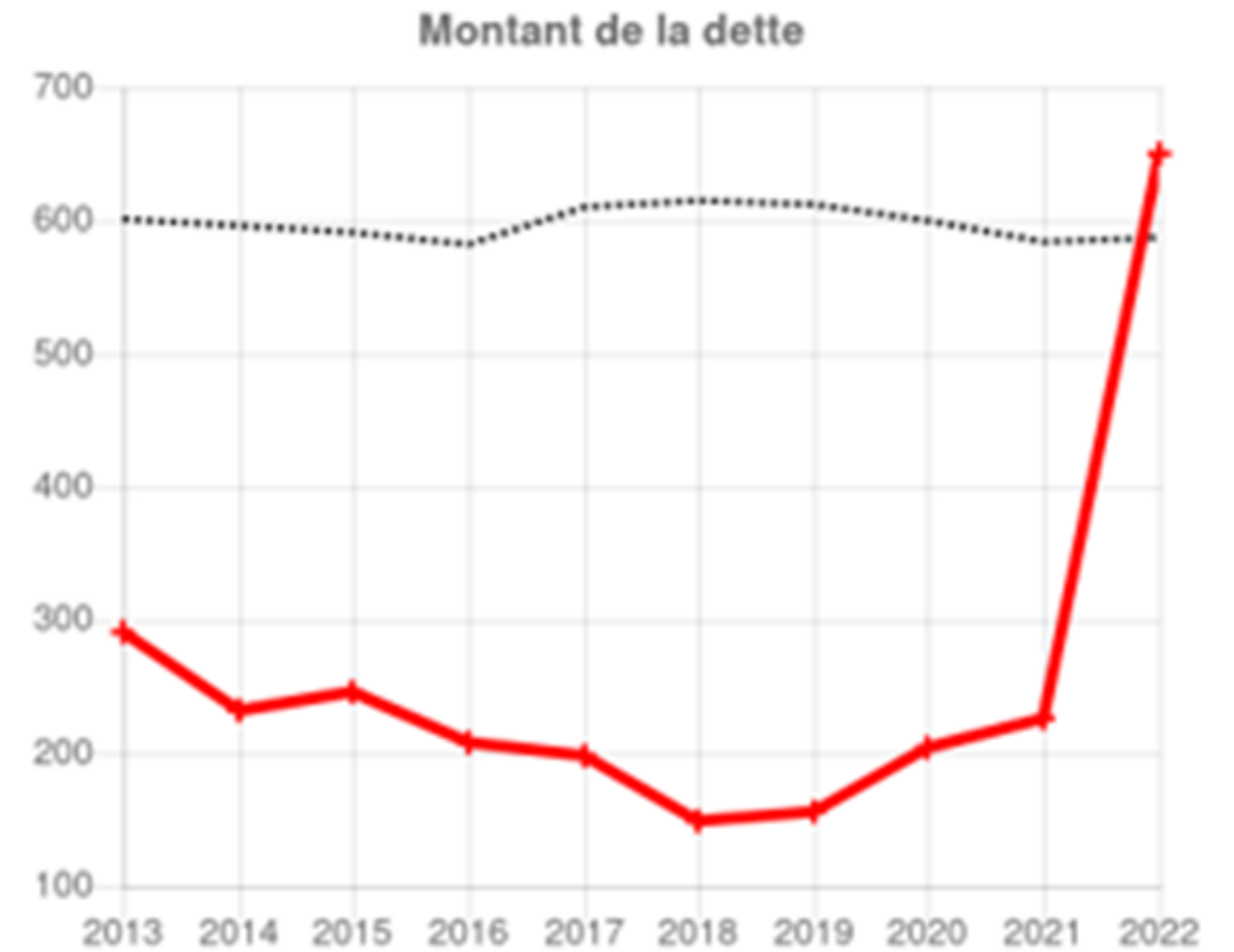


# 1-2 Investissement et financement

Vous retrouvez ici les principaux indicateurs de la section investissement et financement. Vous pouvez constater que le point de "rupture" est situé entre 2021-2022 avec une hausse significative des dépenses d'équipement dues à la Convention d'Aménagement du centre Bourg, CAB, cette hausse est proportionnelle au recours à l'emprunt.



**+** Queyrac  
**●** Moyenne strate



**En 2021, nous avons tiré la sonnette d'alarme**

**En annexe du document vous trouverez la motion que nous avons déposée lors du conseil municipal du 14 avril 2021**



## 1-3 Evaluation financière

Afin de vous permettre d'évaluer la situation financière avec des indicateurs (comme des feux tricolores). Les données nationales des communes de la même strate nous ont permis de vous présenter la position de Queyrac dans le classement national. Les communes sont ainsi classées de 1 à 10.

Une commune obtenant les notes de 6 à 10 figure parmi les 10% des communes ayant les meilleurs résultats.

A l'inverse une commune obtenant les notes de 1 à 6 fait partie des 10 % des communes obtenant le moins bon résultat (les montants sont présentés en € par habitant).

### 1.3.1. Ratios de fonctionnement

	Moyenne	Queyrac	
		Valeur	Classt (*)
Résultat comptable (1)	158€	70€	2
Pression Fiscale (2)	108%	94%	8
Rigidité structurelle (3)	41%	53%	2
Moyenne			4.0

## 1.3.2. Ratios d'investissement et financement

	Moyenne	Queyrac	
		Valeur	Classt (*)
Ratio d'autofinancement (4)	89%	93%	4
Dette (5)	587€	650€	4
Dépenses d'investissement (6)	300€	360€	8
Moyenne			5.3

Les notes ci-dessous expliquent les ratios de manière résumée :

(1) Moyenne du résultat comptable sur les 3 dernières années : excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement permettant de financer les investissements et les remboursements d'emprunts.

(2) Pression fiscale : c'est le rapport entre les recettes fiscales et le potentiel financier.

(3) Rigidité structurelle : c'est le rapport entre les charges structurelles (charges de personnel + contingents + charges d'intérêts) et les produits de fonctionnement. Il traduit les marges de manœuvre dont bénéficie la commune pour de nouvelles politiques (2022).

(4) C'est le rapport entre d'une part la somme des charges de fonctionnement + le remboursement de la dette et d'autre part les produits de fonctionnement. A plus de 100% la commune ne dispose plus de ressources pour ses investissements et doit s'endetter plus (2022).

(5) Dette : le montant des dettes dues à la fin de l'année (2022).

(6) Dépenses d'investissement

# Analyse de la situation budgétaire

**Sur la section fonctionnement, le classement moyen de QUEYRAC est compris entre 4 et 6 ce qui traduit des charges structurelles importantes avec des marges de manœuvre limitées par rapport à la moyenne des communes comparables.**

**(Lors d'un conseil municipal de juin 2023 la majorité a voté un emprunt pour combler une ligne de trésorerie, réf D-2023-28 "ligne de trésorerie" : Le conseil municipal autorise Madame Le Maire a souscrire auprès d'AEKEA BANQUE E&1, un crédit de trésorerie de 150000 euros)**

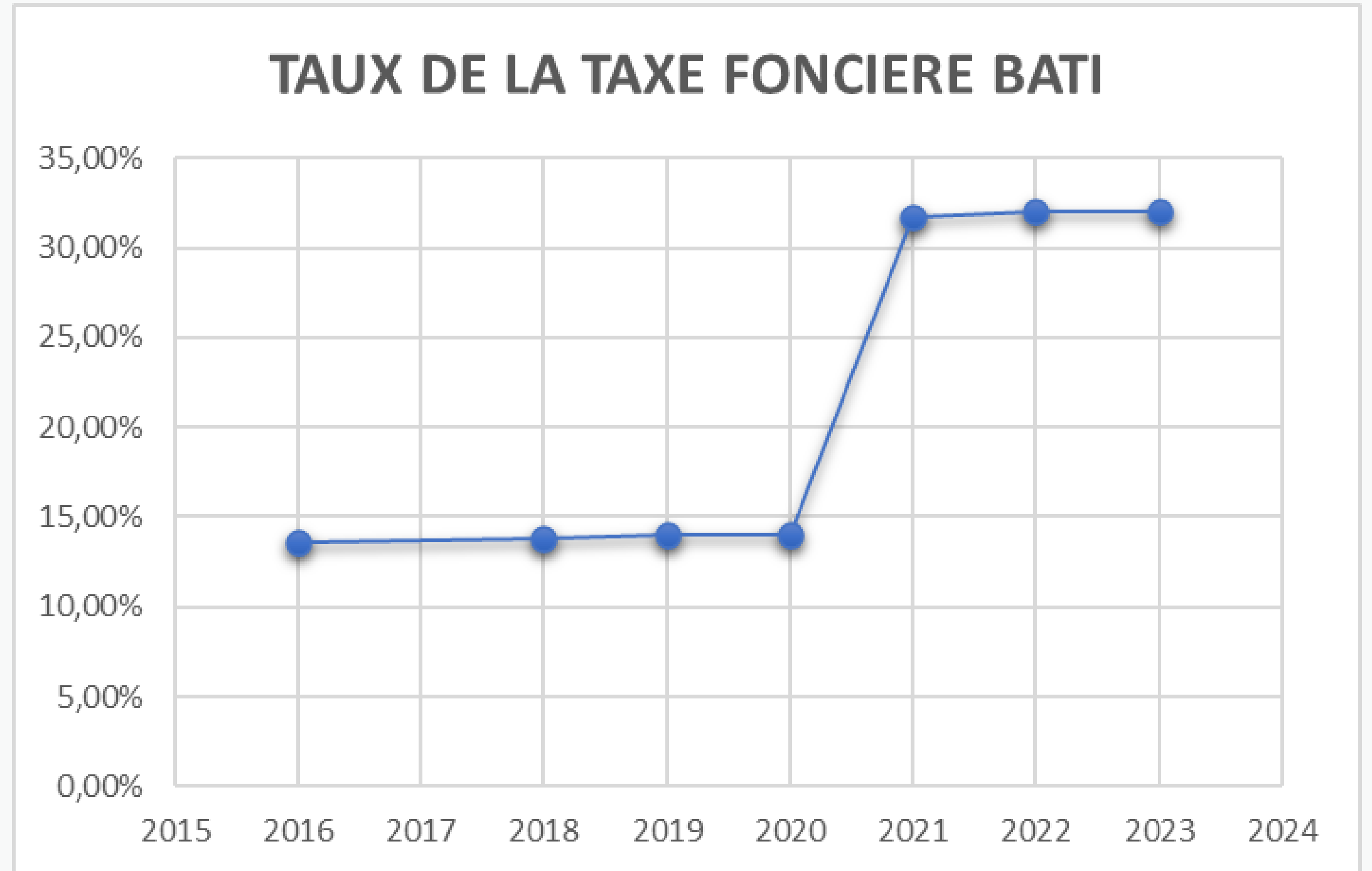
**Sur les ratios d'investissement et de financement le classement calculé moyen de Queyrac est compris entre 4 et 6 ce qui traduit une dette significative qui pèse sur les comptes de la commune.**



# 2-LES TAUX D'IMPOSITION

La commune de QUEYRAC dispose d'un potentiel financier plus faible que la moyenne de la strate (-27,48% par rapport à la moyenne de la strate).

Ceci limite la capacité à mettre en place des dépenses sans faire appel à l'emprunt ou aux fonds de péréquation intercommunaux\*.



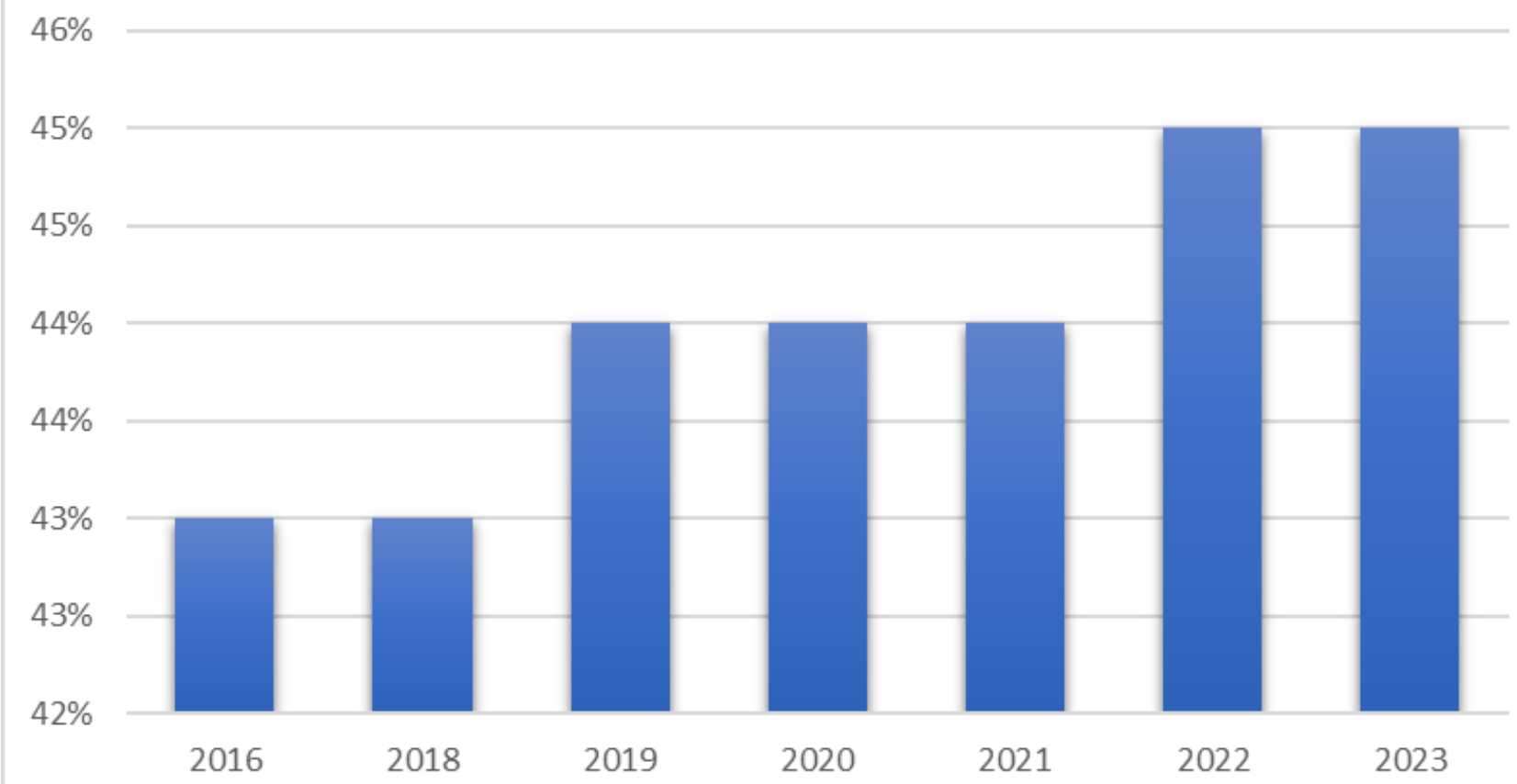
\* Les fonds de péréquation intercommunaux sont des mécanismes financiers qui visent à répartir les ressources entre les différentes communes au sein d'une intercommunalité. Ils ont pour objectif de compenser les inégalités de richesse et de charges entre les communes membres.

Ces fonds permettent de redistribuer les recettes fiscales et les dotations de l'État de manière plus équitable. Ils sont gérés par l'intercommunalité et sont utilisés pour financer des projets communs, des services publics, ou encore pour soutenir les communes en difficulté financière.

En somme, les fonds de péréquation intercommunaux contribuent à renforcer la solidarité financière entre les communes d'un même territoire.

# Les taxes & emprunts

Taux taxe foncière non bati

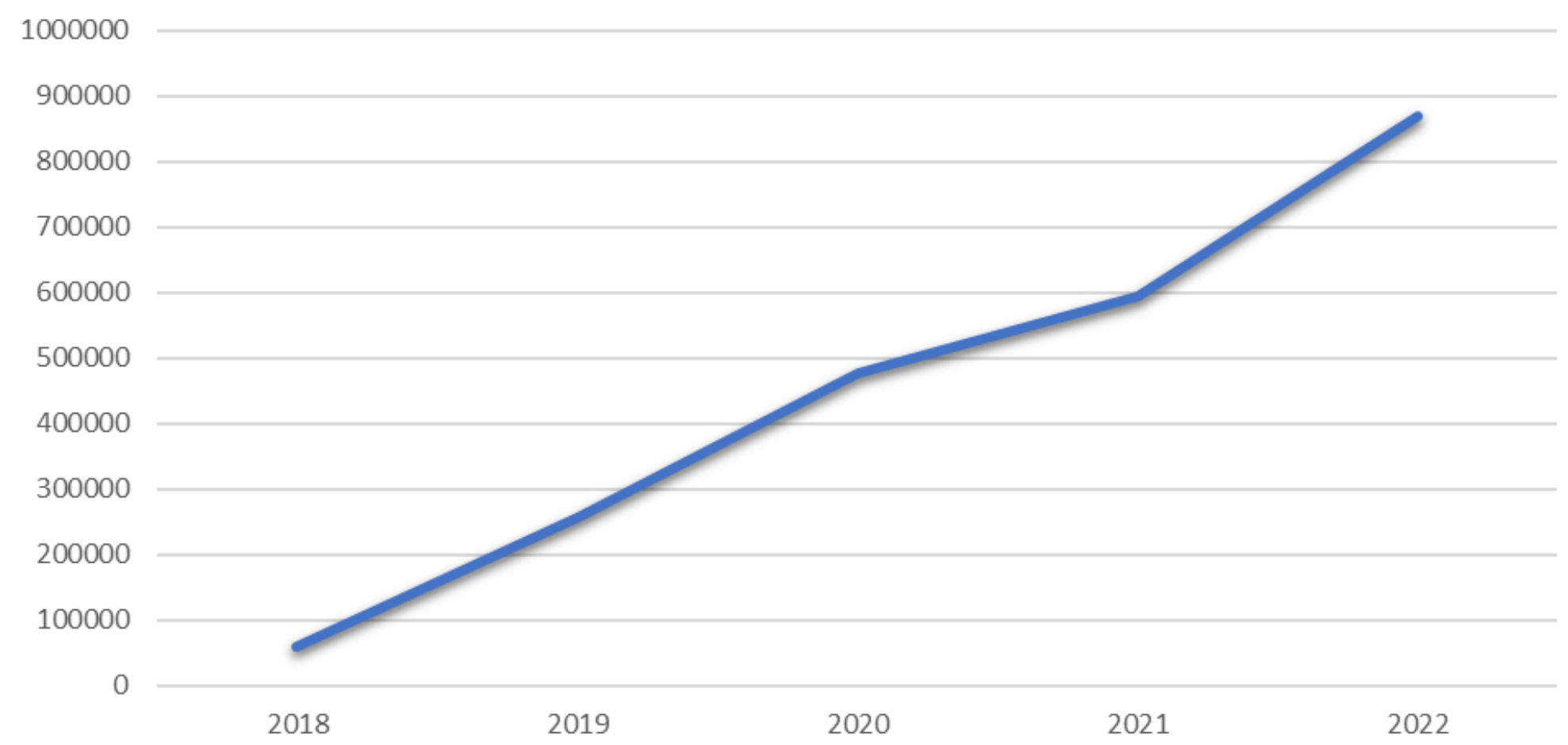


- **Hausse des impôts locaux:**

- La commune de QUEYRAC fait face à une hausse des impôts locaux pour compenser des déficits générés par l'emprunt ou pour financer des charges de fonctionnement.
- La gestion de la dette et le recours excessif à l'emprunt induisent et induiront une augmentation des taxes locales sur le long terme

Pour résumer, le recours à l'emprunt est un outil financier essentiel pour les collectivités locales, mais il doit être utilisé avec prudence et en respectant les règles légales et budgétaires.

AUGMENTATION DU MONTANT DE L'EMRUNT



# Notre intervention lors du conseil municipal du 14 avril 2021

1

## DEMANDE DE MOTION



Demande de mise en discussion au Conseil municipal du : 14 avril 2021

Porteurs de la présente :  
Ingrid NIEUWAAL et Séverine BEAUPIED, conseillères municipales

Numéro : 1/2021

### Référence réglementaire :

- Article 2121-29 du CGCT
- La loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique dite « Engagement et proximité »
- Arrêt CEDH, 12 avril 2012, De Lesquendu Plessis-Casso c.France, n° 54216/09  
"dans une démocratie, le parlement ou des organes comparables sont des tribunes indispensables au débat politique et une ingérence dans la liberté d'expression exercée dans le cadre de ces organes ne se justifie que par des motifs impérieux".
- La jurisprudence administrative a reconnu aux conseillers municipaux le droit de proposer au conseil municipal l'examen de toute affaire entrant dans les compétences de celui-ci (CE, 22 juillet 1927, Bailleul-Lebon p. 823 ; 10 février 1954, Cristofle-Lebon p. 86) un conseiller municipal peut porter une motion, faire des propositions, émettre des vœux et demander à inscrire des amendements (CAA Paris, 12 février 1998, Tavernier, n°96PA01170)
- CAA Marseille, 24 novembre 2008 n°07MA02744, « l'exercice discrétionnaire du Maire ne doit pas porter atteinte au droit de proposition ou de motion des conseillers municipaux »

### MOTION

#### OBJET : LA CONVENTION D'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG

#### Développement :

La réalisation de la Convention d'Aménagement du centre Bourg, CAB est prévue sur 3 ans et va impacter d'une manière conséquente le budget de notre commune.

Pendant ces 3 ans, aucune marge de manœuvre financière ne sera possible pour :

- Absorber des travaux de voirie, (d'après les déclarations de Madame Le Maire pendant le conseil municipal du 26 janvier 2021 ; aucun entretien de fond de la voirie ne pourra être réalisé pendant les 3 ans de travaux de la CAB)
- Pérenniser notre école maternelle à Queyrac
- Entretien d'une manière optimum le patrimoine communal
- Prévenir les imprévus éventuels

*Le libre exercice du mandat local exercé par un conseiller municipal a le caractère d'une liberté fondamentale. Toutes atteintes à la liberté d'exercice du mandat d'élu local (CE 11 avril 2006 Tefaarere) sont considérées comme un abus d'autorité.*



# Notre intervention lors du conseil municipal du 14 avril 2021 suite

2

C'est pourquoi, il me semble nécessaire de revoir les priorités budgétaires : la convention CAB de 3 ans peut être remplacée par un programme de revitalisation du centre bourg avec un étalement des travaux par tranche sur une période plus longue et ainsi établir un budget en conséquence et à la mesure de nos moyens.

Cette possibilité permet de moins impacter la vie des riverains des travaux de la CAB et aussi d'associer les habitants à chaque phase de ce projet. Les retours d'expérience par programme permettent de mieux anticiper les problématiques mais aussi d'intégrer les habitants à ce projet.

## Proposition :

### Je propose donc que :

- la convention (CAB) de 3 ans soit remplacée par un programme par tranche sur une période déterminée par les possibilités financières.
  - Que les priorités budgétaires soient portées sur des mesures pérennes pour la sauvegarde de notre école maternelle, et l'entretien de notre patrimoine.
- Le défaut d'entretien ou de projet de travaux pendant 3 ans pourraient avoir des conséquences sur une dégradation exponentielle de notre patrimoine.

## Urgence :

L'urgence est demandée

N'est pas demandée

Motifs : Impact significatif sur les finances de la commune

Date : le 07 avril 2021

Nom et prénom du ou des porteurs

Signature :

Séverine BEAUPIED

Ingrid NIEUWAAL



L'original du présent

- Est remis, écrit et signé, par :

Envoi par courrier électronique :

Courrier postal avec suivi :

*La liberté d'accès aux documents administratifs (ou transparence des documents administratifs) désigne la possibilité, pour un citoyen, d'avoir accès à tout document administratif.*

*Ce document est ouvert à la consultation du public*

*Le libre exercice du mandat local exercé par un conseiller municipal a le caractère d'une liberté fondamentale. Toutes atteintes à la liberté d'exercice du mandat d'élu local (CE 11 avril 2006 Tefaarere) sont considérées comme un abus d'autorité.*



**Nous restons à votre écoute sur**  
***queyracmonvillage@gmail.com***



**queyracmonvillage.fr**

